

*Jacques Bravo*MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES FINANCES DU CONSEIL DE PARIS*Officier de la Légion d'Honneur*

FT/ML/1461-09/04

Paris, le 7 octobre 2004

Madame, Monsieur,

Vous avez été nombreux, à l'initiative de plusieurs associations de quartier, à m'interpeller sur le devenir de l'ancienne discothèque « Le Temple », au n° 9, place Pigalle à Paris 9^{ème}.

Ayant déjà eu plusieurs contacts tout au long de l'été avec les présidents de ces associations, je tiens à vous faire part des actions entreprises par la Mairie du 9^{ème} dans ce dossier.

D'abord, cette parcelle a été acquise par les actuels propriétaires au cours de l'année 2000. Comme c'est la règle, l'ancienne municipalité a été sollicitée à ce moment là, pour une éventuelle préemption de ce terrain par la Ville. Pour des raisons que j'ignore, le maire de l'époque n'a pas souhaité acquérir cette parcelle. Aussi, peu de temps après mon arrivée à la Mairie du 9^{ème}, j'ai été saisi par le nouveau propriétaire d'un permis de construire ayant pour objet la création d'un immeuble à cet endroit.

Peu satisfait du parti architectural choisi par les propriétaires, j'ai donné un avis défavorable dans un premier temps. J'ai agi alors à la limite de mes compétences puisque les critères esthétiques relèvent de l'appréciation de l'architecte des Bâtiments de France, placé sous l'unique autorité du Ministre de la Culture. L'architecte ayant revu son projet et l'architecte des Bâtiments de France ayant donné un avis favorable, j'ai alors émis moi aussi un avis favorable et le permis a été délivré.

Deux ans plus tard, en août 2003, un permis modificatif a été proposé. Après un long travail entre l'architecte du projet, les services de la Ville et le nouvel architecte des Bâtiments de France, j'ai donné un avis favorable au permis modificatif, à la suite de l'avis favorable donné par l'architecte des Bâtiments de France. Il est clair que ce permis modificatif marque des avancées positives par rapport au permis initial.

A la demande des associations locales concernées, j'ai organisé le 27 avril dernier, une présentation du projet par son architecte afin que les habitants et les associations puissent faire part de leurs interrogations. A cette date, le projet de restaurant a semblé recueillir l'agrément des personnes présentes qui ont pu noter également l'engagement du futur exploitant quant à l'embauche d'un service de voiturier pour le parking de la clientèle du futur restaurant.

.../